

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMPTEURS D'EAU

Installations des appareils résidentiels

Saguenay, le 10 mars 2020 – La Ville de Saguenay procédera à l'installation de 380 compteurs d'eau dans les immeubles résidentiels en 2020, afin de se conformer à La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017, qui a été mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) avec, pour objectif, la conservation de l'eau potable. Toutes les municipalités doivent répondre aux exigences de cette directive gouvernementale.

Ces 380 résidences nous permettront de dresser un portrait de l'utilisation de l'eau sur le territoire, et ainsi de préserver et de mieux gérer cette importante ressource qu'est l'eau potable. Nous sollicitons donc la contribution des propriétaires : la collaboration de tous est essentielle au succès de la démarche!

Il s'agit d'un échantillonnage statistique effectué de façon volontaire. Les citoyennes et citoyens de Saguenay qui souhaiteraient faire installer un compteur d'eau dans leur résidence peuvent nous signifier leur intérêt en complétant un formulaire en ligne, accessible à l'adresse eau.saguenay.ca. Un entrepreneur prendra rendez-vous pour procéder à l'installation, laquelle sera effectuée entièrement aux frais de la Ville. L'entretien sera par la suite assuré par Saguenay, puisque l'appareil demeurera sa propriété.

Les résidences qui seront munies de compteurs sont actuellement assujetties à une taxe d'eau déterminée annuellement par le conseil municipal, laquelle est applicable uniformément sur tout le territoire de la ville de Saguenay. Aucune taxation supplémentaire ne sera donc appliquée pour ceux qui participeront au programme. Les frais afférents au service d'eau demeureront uniformes sur l'ensemble du territoire de la ville, que vous ayez un compteur d'eau ou non.

Rappelons que cette démarche, qui s'est amorcée en mars 2018, se déroule en trois phases : la première consistait à remplacer les compteurs d'eau des ICI qui étaient déjà munis de cet appareil (phase complétée), la seconde vise à installer des compteurs d'eau à l'ensemble des ICI sur le territoire (phase en cours), et la troisième et dernière étape est celle des installations dans les résidences. Il est à noter que les compteurs installés dans les industries, commerces et institutions permettent d'ajuster la tarification de l'eau en fonction de la consommation réelle, ce qui ne sera pas le cas au niveau résidentiel, où seules des fins statistiques sont visées.

-30-

Source : Service des communications et
des relations avec les citoyens
Tél. : 418 698-3350